



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0456

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement et la mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjirofo - Madagascar**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0456**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement et la mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjirofo - Madagascar**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4% des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale, par contribution au Fonds de solidarité internationale et de développement durable pour l'eau et acté le principe d'une participation du délégataire du service, Véolia eau au financement de ce fonds.

Par délibération en date du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a approuvé le choix de Véolia eau, Compagnie générale des eaux comme délégataire du service public pour la production et la distribution d'eau potable et la convention de délégation de service public afférente. Cette convention, en son article 52.2 et son annexe 57, prévoient le financement par le délégataire du Fonds de solidarité à hauteur de 350 000 €.

Le Fonds eau est donc aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon à hauteur de 350 000 € et par Eau du Grand Lyon (société dédiée substituée à Véolia eau dans le cadre du contrat de délégation), à hauteur de 350 000 €. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Métropole de Lyon soutenant les collectivités locales du Sud.

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres. Inter Aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

L'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'assainissement restent des enjeux très importants à Madagascar, les objectifs du millénaire visaient à obtenir en 2015 des taux de couverture en eau potable et assainissement respectivement de 65 % et 72 % (chiffres, ministères de l'eau). Ces taux ne seront pas atteints en 2015. Ils seraient à l'heure actuelle aux alentours de 40 % pour l'accès à l'eau et 51 % pour l'accès à l'assainissement avec un fort déficit en zone rurale, ce qui explique la forte prévalence des maladies hydriques parfois mortelles.

Les communes rurales partenaires du projet sont situées dans 3 districts de Fénérive Est (230 000 habitants), Vavatenina (150 000 habitants) et Soanierana Ivongo (105 000 habitants). Ces districts font partie de la région Analajirofo sur la côte Est de Madagascar à environ 100 kilomètres au nord de la ville de Tamatave.

Le projet correspond à la première année d'un cycle de 3 ans dont les 3 axes sont :

- les communes rurales et les villages de leur territoire augmentent et renforcent leurs dispositifs d'accès à l'eau potable (24 000 personnes desservies par 150 points d'eau),
- l'assainissement des villages et les aptitudes des usagers en matière d'hygiène sont améliorés (2 400 latrines réalisées),
- les communes partenaires (10) mettent en place des systèmes de suivi, de gestion et d'entretien des ouvrages existants ou nouvellement aménagés.

a) - Objectifs

Objectifs globaux : les objectifs généraux de l'action sont les suivants

- la situation sanitaire et économique des familles rurales est durablement améliorée par une moindre fréquence des maladies hydro-transmissibles et une réduction des dépenses de santé,
- le projet contribue à l'atteinte des objectifs du millénaire par une réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et un accroissement de la part de la population ayant un accès à l'eau potable et à l'assainissement,
- les capacités des communes à assurer durablement leurs missions concernant le service public d'accès à l'eau potable et d'assainissement sont renforcées.

Objectif spécifique :

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré par une implication et organisation durable des usagers et des communes rurales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre des années 2007, 2011 et 2013

Par délibération n° 2007-4463 du Conseil du 15 octobre 2007, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans 12 villages du district de Manakara, région Vatovavy-Fitovinany à Madagascar.

Ce projet a permis à 14 communautés villageoises regroupant environ 7 000 usagers de 6 communes d'accéder à l'eau potable par la réalisation de 18 points d'eau (bornes fontaines ou pompes manuelles). 1 362 usagers ont participé à des sensibilisations concernant l'hygiène et l'assainissement.

Suite à son intervention dans le district de Manakara, sur la côte est de Madagascar, Inter Aide a mené une étude préalable dans un autre secteur situé à environ 50 kilomètres de la capitale.

Par délibération n° 2011-2428 du Conseil du 12 septembre 2011, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'appui à la commune de Sadabe dans la mise en oeuvre de son schéma directeur de l'eau à Madagascar.

Ce projet a permis la reconstruction complète de tous les captages des 6 réseaux réhabilités et la construction de 2 captages supplémentaires alimentant 2 réseaux pour le chef-lieu Sadabe. Les 6 réhabilitations et le nouveau système réalisés ont permis de desservir en eau potable un total de 4 077 usagers avec 64 bornes fontaines (dont 16 nouvelles). Ces ouvrages desservent également directement 6 écoles primaires, un centre de santé et un collège. La stratégie de promotion des latrines "mises aux normes" avec des dalles en béton a entraîné une véritable dynamique d'assainissement dans la commune puisque le projet a reçu des demandes ayant dépassé les prévisions initiales (300 latrines familiales) : plus de 360 dalles ont été commandées, payées et installées.

Par délibération n° 2013-4119 du Conseil du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'amélioration et de gestion durable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la mise en oeuvre de politiques communales de l'eau - Communes de Sadabe et Miadanandriana - District de Manjakandriana à Madagascar.

Ce projet a bénéficié à 3 068 habitants, auxquels s'ajoutent les élèves de 7 écoles, desservis par 50 bornes fontaines de 9 adductions d'eau gravitaires. 213 nouvelles latrines ont été construites, 234 latrines existantes réhabilitées ou améliorées. Le taux de couverture des ménages équipés de latrines s'est élevé à 88 % + 23 % par rapport à la situation initiale.

c) - Bilan

A chaque projet financé, Inter Aide a su fournir des rapports intermédiaires et finaux répondant aux exigences du Fonds eau.

En mars 2015, les projets d'Inter Aide à Madagascar ont fait l'objet d'une évaluation du Fonds eau. La mission a permis de constater la qualité des activités menées par Inter Aide et des principaux résultats obtenus :

- sur le plan de la qualité technique : les ouvrages sont de qualité, création de savoir-faire local,
- sur le plan de la gestion des adductions d'eau gravitaires : l'ensemble des instances, contrats et outils nécessaires à la gestion technique et financière est bien présent,
- sur le plan de l'assainissement : le taux d'équipement en latrines améliorées est exceptionnel et proche de 100 %.

d) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Ouvrages à réaliser :

Construction (ou réhabilitation) d'adductions gravitaires alimentées en eau potable par des captages de sources profonds (pas de traitement de l'eau nécessaire) protégés en amont (bassin versant). Systèmes d'adduction et de distributions enterrés avec ventouses et purges, puis un ou plusieurs réservoirs de stockage. Bornes fontaines publiques et branchements particuliers quand le débit le permet. Latrines familiales construites par les usagers équipées d'une dalle lavable avec couvercle

Actions d'accompagnement :

Sensibilisation et animation : promotion des gestes et pratiques clefs de protection de la qualité de l'eau et de la prévention des diarrhées (lavage des mains, utilisation des latrines, consommation d'eau potable).

Assistance et renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale : les communes rurales (maître d'ouvrage), le service communal de l'eau (agent communal), les comités eau (gestionnaires délégués) sont formés et accompagnés afin que chaque partie assume ses responsabilités dans une logique de subsidiarité.

Sur la première année, il est prévu que l'action permette un accès à l'eau potable à 8 000 usagers par la réalisation de 50 points d'eau ainsi que l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement avec notamment la construction de 800 latrines pour éradiquer les zones de défécation à l'air libre. Par ailleurs, les ouvrages existants feront l'objet d'un suivi et d'éventuelles opérations de maintenance sous l'égide des services communaux de l'eau.

Le projet est évalué à un montant total de 196 049 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 40 000 €.

Lors de sa séance du 23 avril 2015, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 26 400 €, Eau du Grand Lyon apportant 13 600 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 13 200 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 26 400 € au profit de l'association Inter Aide dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement et la mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjirifo à Madagascar pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Inter Aide définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 13 200 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer, à hauteur de 26400 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 674 2 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 13 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.